

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE**

Territoire d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues



METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Territoire du Pays Salonais

NOTICE EAU POTABLE
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SENAS

Juin 2016

1. Le service public de l'eau potable

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014, complétée par la loi NOTRe du 7 août 2015, a créé au 1er janvier 2016 la Métropole d'Aix-Marseille-Provence par la fusion de 6 EPCI, dont la Communauté d'Agglomération Salon-Etang de Berre-Durance, dite AgglopoLe Provence.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence compte 92 communes pour 1,8 million d'habitants, soit 93 % de la population des Bouches-du-Rhône et 37 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les 17 communes de l'ex-AgglopoLe Provence forment à présent l'un des 6 territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence : le Territoire du Pays Salonais.

Le Territoire du Pays Salonais de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence exerce la compétence du service public de l'eau potable. Sa gestion est assurée en Délégation de Service Public (DSP), c'est-à-dire que la gestion de ce service a été déléguée à une société privée.

Depuis le 1er janvier 2013, la société AgglopoLe Provence Eau, filiale du groupe Eaux de Marseille, assure pour le compte de la Collectivité la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

Le suivi et contrôle de ce contrat de DSP, ainsi que les études et travaux d'investissements, sont assurés en maîtrise d'ouvrage directe par la collectivité.

2. Adduction en eau potable

L'adduction d'eau regroupe les techniques permettant d'amener l'eau depuis sa source à travers un réseau de conduites ou d'ouvrages architecturaux vers les lieux de consommation :

- la source qui peut être un forage équipé d'un système de pompage (cas le plus fréquent), un cours d'eau naturel ou un plan d'eau ;
- un réseau de transport constitué de canalisations souvent enterrées, d'ouvrages d'arts (pont, siphon, canal) et d'un système, automatisé ou non, de vannes et de pompes ;
- divers systèmes de stockage intermédiaires ;
- un réseau terminal de distribution amenant l'eau aux consommateurs finaux ou à des points de distribution collectifs (pompes, fontaines, etc.).

Il existe deux types d'adduction :

- l'adduction gravitaire, où l'écoulement de l'eau à des pressions importantes est causé par la différence des niveaux hydrauliques : l'altitude de la source est supérieure à l'altitude du point de consommation, et se déplace donc grâce à la force de gravitation d'où son nom. C'est le principe du château d'eau ;
- l'adduction par refoulement où la pression sur le réseau et l'acheminement de l'eau se fait à l'aide de pompes à l'intérieur de stations de pompage.

2.1. sources actuelles et futures

Res

Les 2 captages de « LA CABRE » (forage de la Cabre 1 et forage de la Cabre 2), captent une nappe présente dans les calcaires urgoniens, ils sont en service depuis 2000 et profonds de 85 m. Ils bénéficient d'un périmètre de protection défini par arrêté préfectoral en date du 15

janvier 2007. Le volume prélevé moyen en 2015 est de 691 m³/j pour un volume autorisé de 2 760 m³/j.

Le volume prélevé en 2015 a été de 252 380 m³.

L'installation de production est composée de 2 groupes immergés, d'une capacité de 60 m³/h et 95 m³/h.

La commune ne dispose pas de ressource en eau de secours. La recherche d'une solution de secours devra être menée.

Dans le cadre du schéma directeur, il a été défini à l'horizon 2025, pour une augmentation de 680 logements (estimation supérieure aux données du PLU actuel basées sur une augmentation de 550 logements), équivalent environ à 1632 habitants, une production de 300 000 m³/an avec un volume consommé annuel de 245 000 m³/an. La capacité de production des 2 forages permettra de répondre aux besoins futurs de la commune. En jour de pointe, l'autonomie prévisionnelle du réservoir sera de 27 heures, ce qui reste suffisant.

2.2.

Patr

imoine Eau Potable

La commune dispose d'une seule station de production d'eau potable alimentant 2 réserves d'eau potable de 750 m³ chacune, implantées sur le même site pour assurer la desserte en eau des abonnés.

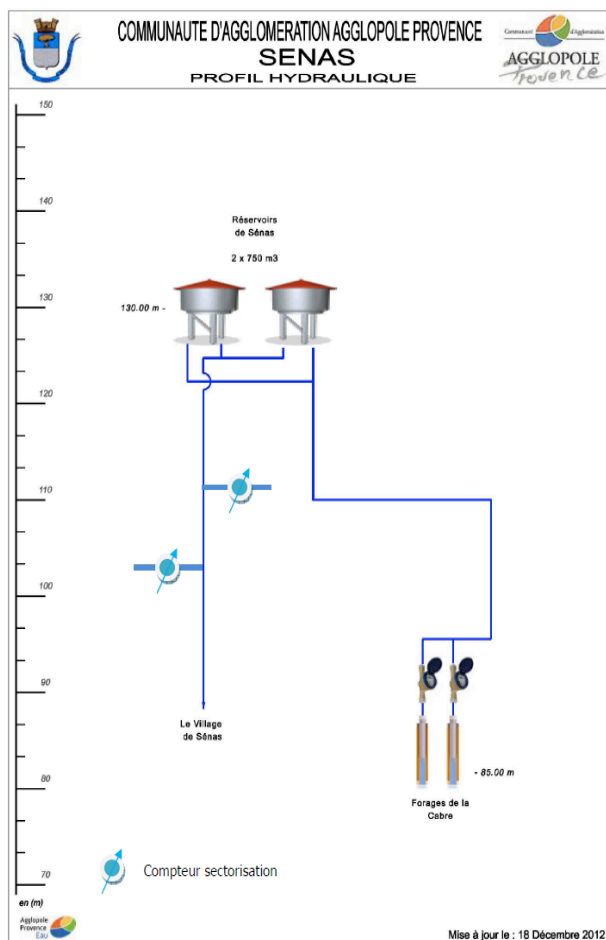
Le volume total de stockage est de 1 500 m³, soit 34h d'autonomie pour un besoin en jour de pointe de 1060 m³/h.

La potabilisation est assurée par une désinfection au chlore gazeux, en injection de chlore sur la canalisation principale de refoulement.

Type Ouvrages	Nom	Côte radier en m NGF	Côte trop plein en m NGF	Volume en m3	Nb de cuves	Type d'Alimentation/Distribution
Réservoir	La Cabre	130	135	1 500 m ³	2	Alimentation et Distribution distinctes

Les 28 km de réseau (données 2015) sont entièrement gravitaires et alimentés uniquement depuis les réservoirs de la Cabre.

Le synoptique du système d'alimentation en eau potable de la commune est présenté ci-après.



3. La distribution d'eau

On compte 1926 abonnés à l'eau potable sur la commune de Sénas au 31/12/2015, pour un volume facturé en 2015 de 212 736 m³.

Le Territoire du Pays Salonais de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence poursuit son programme de renouvellement de réseaux basé sur les investigations menées par le délégataire Agglopoles Provence Eau. Ce programme a pour principal objectif une réduction des fuites sur les réseaux et branchements.

Par ailleurs, à la suite du schéma directeur réalisé en octobre 2014, une étude de sécurisation de la ressource en eau devra être prochainement lancée.

Les quartiers des Fourques Sud, des Saurins Nord et Sud ainsi que le secteur de Montplaisir feront l'objet d'extension du réseau d'eau potable au fur et à mesure du développement de l'urbanisation. Le réseau existant est suffisamment dimensionné pour accepter ces extensions. De plus la capacité de production, comme indiqué au paragraphe 2.1, est suffisante.